



actif et passif succession

Par **tristan69007**, le **08/01/2013** à **06:51**

Bonjour,j'écris sur ce forum en espérant que l on puisse m'aider dans ma recherche.Voila,suite au décès de l'un de mes frères handicapé qui était célibataire et sans enfants,on nous a dis que le passif était largement supérieur a l'actif.Mes frères et soeurs avons donc naturellement refusé la succession.

Cependant,ma mère a accepté la part intouchable qui lui revenait.

Mes questions sont donc les suivantes:

Est ce que la dette de mon frère court toujours?

Devrons nous accepter la succession lors du décès de ma mère?

Peut elle utiliser cet argent comme bon lui semble sans que nous soyons inquiétés?

Je remercie par avance les personnes qui pourront me renseigner.

Cordialement